N° 2006-06-02
Service : Finances

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL DE LA VILLE D'OULLINS

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections du budget,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Je vous propose de bien vouloir approuver le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal.

- DELIBERE -

A LA MAJORITE des membres présents

APPROUVE le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Principal de la Ville d'Oullins,

PRECISE que ses résultats n'appellent ni observations ni réserves,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET